

DEPARTEMENT  
OISE

ARRONDISSEMENT  
CLERMONT

CANTON  
ESTREES ST DENIS

## MAIGNELAY-MONTIGNY

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 04 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre le quatre juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maignelay-Montigny s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Denis FLOUR, Maire.

#### NOMBRE

De conseillers en exercice

23

De présents

17

De votants

22

#### OBJET

Remise de récompenses aux  
diplômés 2023

Date de la convocation : 27/06/24

Nombre de votes pour : 22

Nombre de votes contre : 0

Nombre d'abstentions : 0

#### Etaient présents :

M. LEGUEN Gilles, Mme BROWET Joëlle, M. CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, M. PETIT Jean Luc, Mme MARCHAND Marie-Jeanne, Mme PRUVOST Gisèle, M. MARCHAND Jean-Pierre, M. FIEVEZ Patrick, M. RUCHOT Éric, Mme MOKRI Djamila, Mme DELPLANQUE Sophie, Mme POCHOLLE Stéphanie, M. NAVARRO Julien, Mme LOISEL Marie-Christine, M. LEFRANC Dominique, M. DELAME Cédric.

#### Absents représentés :

Mme COURSEAUX Estelle qui avait donné pouvoir à Mme BROWET Joëlle,  
Mme WALLON Christine qui avait donné pourvoir à M. FLOUR Denis,  
M. Didier CARPENTIER qui avait donné pouvoir à M. PETIT Jean-Luc,  
Mme MATS Anik qui avait donné pouvoir à M. LEGUEN Gilles,  
M. VAUCHELLE Patrick qui avait donné pouvoir à M. LEFRANC Dominique.

#### Absente non représentée :

Mme GRIGNON-LECLUZE Amélie

#### Secrétaire : M. RUCHOT Éric

CONSIDERANT les remises de récompenses effectuées chaque année par M. le Maire aux récipiendaires d'un diplôme national avec la mention très bien.

Entendu les explications formulées par Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

#### A L'UNANIMITE ET A MAIN-LEVEE

DECIDE d'attribuer une aide financière exceptionnelle de 150 € à :

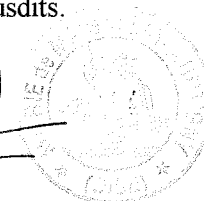
- CARTIER Maxime : BAC PRO
- CHAVES Clara : BAC GENERAL
- VERMOTE Clara : DNB
- MARTIN Eliot : DNB

PRECISE que les crédits sont ouverts à l'article 65132 du BP 2024

Fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits.  
Extrait certifié conforme

Le Maire

Denis FLOUR



Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 060-216003715-20240704-04JUIL24\_05-DE